

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 73 (1934)
Heft: 18

Artikel: Au tribunal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-225804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÛ
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :
Administration du Conteur
Pré-du-Marché, Lausanne

HORS-D'OEUVRE DOMINICAL

LSOPE disait en parlant de la langue, qu'elle était à la fois la meilleure et la pire des choses.

Sous peine de passer pour mauvaise langue, je puis vous en dire tout autant de l'automobile. Les services qu'elle a rendus à l'humanité sont incalculables et en matière d'ambulance, elle a sauvé de nombreuses vies en permettant à bref délai l'intervention du médecin.

Mais je l'accuse de ne considérer les piétons que comme matière à emboutir et de ne transporter souvent à l'hôpital que ses propres victimes.

Considérez le plus paisible des bourgeois, l'homme le plus inoffensif du monde. Mettez-lui un volant dans la main et un accélérateur sous le pied. Aussitôt il est ivre, la route est son domaine et la vitesse son dieu.

La nuit est noire ; les phares créent des ombres fantastiques ; les arbres fuient. La prudence commande de rouler doux ; le dieu vitesse ordonne d'accélérer. Un choc, un cri. C'est l'accident ! Un piéton est fauché.

Que faire ? Sans hésiter, porter secours. Oui, mais... Dans la conscience du chauffeur, il y a un éclair de doute et trop souvent, l'auto ensanglantée fuira dans la nuit portant un homme bourrelé de remords.

Il n'échappera pas à la police. A la peine habituelle, le tribunal ajoutera quelques jours de prison pour délit de fuite.

Ah ! ce délit de fuite. On ne pourrait assez le punir lorsqu'il est dûment constaté. Un accident est toujours possible, mais l'acte de celui qui fuit lâchement, après avoir constaté qu'il a atteint à la vie de son semblable, est inqualifiable. Il est presque la preuve de l'intention d'imprudence qui change singulièrement la nature du délit.

Certains pays ont également adopté des dispositions particulièrement sévères à l'égard des chauffards qui créent un accident étant en état d'ivresse. La vie humaine est sacrée et tout citoyen a le droit de voir sa personne, souvent son seul bien, protégée contre la désinvolture effrayante de certains automobilards.



ORA, MARYA-LA !

LAI a dza grand teimps, du lo grand Salomon, clli rai de pè Jérusalem — et prâo su oncora pe vilhio — que lâi ein a que sant po lo maryâdzo et dâi z'altro que sant contre. L'è onn' affère de tchance, quemet po la Loteri de pè Paris. Ein a que l'ant on bon mimer, qu'on sai on hommo âo bin onna fenna ; et pu, ein a a assebin que tsiant su onna caë-nisse, adan lâi a bin à resoudre et à terf la corda, et que l'è granta.

Corta patse (marché)
Grant' attatse,

que dit lo revî.

Einfîn que voliâi-vo que vo diesso. On lâi è tsacon po son compto. Po dâi z'on l'è lo Paradi,

avoué ti lè bon z'affère que lâi a ; po dâi z'altro l'è l'Infè avoué lo diâbllo.

Et lo diâbllo l'è l'hommo âo bin la fenna et dâi iâdzo ti lè doû.

L'eimbètèmeint, l'è qu'on sâ jamé s'on fâ bin âo mau et se faut sè maryâ.

La resse desâi : Marya-tè,
Et lo moulin : N' tè marya pas !

Lè vilhio desant assebin :

Maryâde-vo ! maryâde-vo pas !
Mau lè motse ! mau lè tavan !
Mau lè piau ! mau lè molan !
Diâbllo l'on, diâbllo l'altro !

Mè, crâio tot parâi qu'on pào adî assèyî. On sarâi d'a pllicindre s'on n'assèye pas, on sarâi pào-t'ître mé d'a pllicindre s'on assèye !

Et po savâi quemet foudràî fére, accutâ vâi stasse :

L'autr' hî, lo directeu d'on biau hottô iô on lodze lè dzein que l'ant perdu la tita, l'avâi on ami et lâi fasâi vère quauque zon de cliâo pou-ro coo que sant per lè.

Dein on courti, lâi avâi on dzouveno valotter, biau vesâdzo, dzeinti que tegnâi dein sè bré onna gueliuma (poupée) ein patte. Et pu que l'eim-bransive, que la tchuffâve, que la bressive. Lâi fasâi de cliâo gâle, quemet on tsermallâ à sa grachâosa. Et lâi tsantâve onna tant galéza tsanson avoué onna voix tant dâoce :

T'i mon bounheu et t'i mon dzoûio,
Nion n'è pe galéza que tè.
De tè vère adî mè redzoïo
Et vouldri mourî dein tè bré.

Lo mâidzo fâ dinse âo camerardo :

— Stisse, l'è bin dzeinti. Et dâo quemet dâo mâ ! L'è on valet que l'arâi voliu maryâ onna tota galéza femalla. Stasse l'a pas voliu. Lo valet ein è venu tot fou pè la tita. Adan sè crâi que la galéza femalla — la Balla Marion — l'è la gueliuma que tint dein sè bré et la tchuffe.

Tot per on coup, larreve, âo dissime galop, on coo que lè z'infirmité lâi tracivant aprî. Lè get lâi saillissant quas de la tita, tegnâi lè dâi quemet on tsat que va grafougnî on tsin. Et clli « fou furieux » — câ ein ètâi bo et bin ion — bramâve :

— Qu'è-i fé de la maryâ ? Lè pe balle rouse finant pè itre dâi grattatiu.

L'a faliu l'ètatsî.

Adan lo mâidzo l'a de âo camerardo :

— Stisse, l'è justameint clli que l'a maryâ la Balla Marion, que t'è de.

Ora, châide ! (Choisissez.)

Marc à Louis.

A malin, maligne et demie. — Voici revenue la saison des ventes de charité, fertiles en incidents amusants, car nombreux sont les invités qui estiment avoir fait leur devoir en venant, et dont la générosité se borne à la présence.

Mais ils ont affaire à forte partie en la personne de vendeuses résolues... Témoin ce petit dialogue que nous avons surpris dans les grands salons d'un hôtel bruxellois :

— Ne voulez-vous pas m'acheter ce porte-cigarette, monsieur ?

— Merci, je ne fume pas.

— Cet essuie-plumes ?

— Je n'écris jamais.

— Eh bien, une boîte de bonbons.

— Désolé, mais je ne mange pas de sucreries.

— Alors, monsieur, ce morceau de savon.

Est-il besoin de dire que l'acquéreur récalcitraient s'exécuta ?

LA LIMACE ET LE MILLE-PATTES

FABLE.

Un jour,

Au travers de la cour,
La limace venait, laissant sur son passage
Le ruban de ses lents ébats,
Quand, surprise, elle vit, sous l'ombre d'un
feuillage,
Morne, couché sur des gravats,
Son grand ami le scolopendre.
— Si je mens, qu'on me fasse pendre !
Vrai, te voilà bien abattu !
S'il te plaît, réponds-moi, qu'as-tu ?

Dans ta turne,

Taciturne,

Je te vois bien mal loti,

Tout décati.

Mais je préjuge,

Qu'un vermifuge

Te rend tout pantelant

Et somnolent.

Cette maussade humeur me surprend et

m'offusque...

... Tu pleures, maintenant ? ricane le mollusque.

Eh bien...

Tu ne me dis rien ?

Mais voyons, qu'est-ce donc qui te chagrine,

Et pourquoi fais-tu si piteuse mine ?

Serait-ce la mort d'un parent ?

Non ?... Alors, des soucis d'argent ?

Ah ! ma chère limace,

Tu es peu perspicace !

Gémit le malheureux

D'un accent douloureux.

Sur cet arbre, je singeais l'acrobate...

Tout à coup, je tombai, me brisant une patte...

C'est la raison de mon émoi,

Je n'ose plus rentrer chez moi.

« Quoi ! Comment ! Une patte en moins dans

ma famille,

Va-t'en donc, vulgaire chenille ! »

Dira mon père courroucé.

— Et de pattes, pourtant, n'en as-tu pas assez ?

Sois modeste,

Il t'en reste.

Tu es encor privilégié,

Moi, limace, je n'ai qu'un pied !

Va, quitte ce souci, qui t'attriste et t'obsède !

Sachons nous contenter des biens que l'on possède.

Pierre ADDOR.

AU TRIBUNAL

Un curieux, voyant dans une salle où l'on jugeait des procès, la Justice et la Paix qui s'entrelaçaient dans un tableau allégorique, dit à un de ses amis :

— Elles s'embrassent : elles se disent adieu, pour ne se revoir jamais.

* * *

Un célèbre magistrat, fort âgé, ayant manqué de mémoire dans un discours qu'il prononçait à l'ouverture du Palais, dit à ses auditeurs :

— Messieurs, ma mémoire est une ancienne domestique qui se lasse de me servir, mais si elle me rend un mauvais office, elle vous en rend un bon, en vous épargnant la peine de m'entendre.

* * *

Un vitrier poursuivait un particulier qu'il ac-

cusait d'avoir suborné sa fille. L'avocat qui plaidait pour l'accusé commença ainsi :

— De toutes les marchandises que la partie adverse a dans sa boutique, il n'en est point de plus fragile que la vertu de sa fille.

On demandait à un avocat ce qu'il pensait d'un homme surpris en adultère :

— Je le trouve un peu paresseux, répondit-il.

On jugeait les suites d'un duel au pistolet. L'un des combattants raconta que, s'il n'avait pas été blessé, il le devait à ce que la balle de l'adversaire était venue s'aplatir contre son portemonnaie.

— Voilà de l'argent bien placé, remarqua le président.

On plaidait un procès d'adultère. L'avocat se leva, et montrant le complice dont la laideur ne laissait rien à désirer :

— Messieurs, regardez tout d'abord cet homme, et dites-moi si ma malheureuse cliente n'a pas été assez punie.

Extrait de la plaidoirie de Me Jacques au tribunal de *** :

— Comme la taupe, il rentre dans son trou, ferme ses cadenas, et met à la porte les chaînes de sûreté.

D'une autre plaidoirie :

— L'introduction, dans une famille, d'un étranger, sous forme d'époux, produit souvent des frictions...

D'un jugement dans une affaire de mendicité :
« Attendu que la femme J. E., épouse B..., mendiait en simulant l'absence totale de la jambe droite.

« Attendu que, poursuivie par les gendarmes, sa jambe droite s'est réveillée et s'est mise à courir. »

Chez le juge :

— Quel est donc le mauvais instinct qui vous a poussé à garder ce porte-monnaie, au lieu de le restituer ?

— C'est pas un mauvais instinct, monsieur le juge, c'est l'instinct de la conservation !

— Vous avez à votre actif quarante-cinq cambriolages sous divers noms...

— En effet, monsieur le juge, quand il s'agit d'affaires de second ordre, je prends un pseudonyme.

— Il m'a accusé d'avoir volé une montre en or ? — C'est doublement faux !... d'abord je n'ai pas volé de montre... ensuite, elle n'était pas en or...

LA TOUTE BELLE PUBLICITE

« Les beautés d'Europe ».

AU début de l'année passée, des acquéreurs étrangers cherchaient à obtenir en Suisse des commandes pour un ouvrage qui devait paraître dans un pays voisin et intitulé « Les beautés d'Europe ». L'Office suisse d'expansion commerciale, à Lausanne, engageait les intéressés à se renseigner préalablement auprès de lui. Aujourd'hui, nous apprenons que cet ouvrage a paru, mais dans quelles conditions... Lisez plutôt !

« On nous communique un luxueux volume publicitaire, abondamment illustré, premier d'une série ayant comme titre général : *Les beautés d'Europe*. Ce premier livre, imprimé sur du très beau papier, en allemand, en italien et en français, s'édite à Milan. Il est signé Renato Amedeo Suarès. Il vise orgueilleusement à faire connaître notre pays dont il décrit les différentes contrées avec une fantaisie superbe.

Voici, sans aucun commentaire affaiblissant, quelques passages tirés du texte « français » concernant le canton de Vaud. Nous « respectons » scrupuleusement toutes les fautes, y com-

pris celles d'orthographe qui ne sont même pas les plus graves :

« Le Léman se développe ainsi qu'un vaste arce de Genève au canton de Vaud, parsenné dans tout son cercle, de pays enchanteurs, se réfléchissant dans l'eau, on grimpe sur les collines qui sont au-dessus, à l'ombre des bois touffus, auquel font couronne, en haut, les sommets étincelants des montagnes et des glaciers : Lausanne, Ouchy, Vevey, Clarens, Montreux, Territet, Chillon, Villeneuve, Châtelard, Neuchâtel se distinguent dans le vaste cadre avec les tours et les clochers profilés dans le ciel ou dans le vert. Il semble de traverser un pays prodigieux, pour les merveilles continues qui se déploient devant le regard du voyageur.

Lausanne est entourée par la chaîne des Alpes, du Dauphiné et de la Savoie, dominée par le sommet du mont Blanc, par la chaîne de montagnes du Valais, de Berne, de Fribourg.

« Silencieuse, travailleuse, moderne, tout en conservant ses caractéristiques historiques qui vont de la Cathédrale en style gathique, construite en l'an 1000, à l'église de Saint-François, bâtie par Amédée VIII de Savoie, à l'Université, et, elle a habilement parsenné ses quartiers de constructions modernes, à servir pour habitations privées ou hôtels, en style simple et distingué. Ses rues sont larges, avec de beaux magasins aux devantures élégantes ; ses places ont des monuments et des fontaines estimables, comme celle de la Justice et la statue de Guillaume Tell. Elle a une bibliothèque cantonale, un ancien palais épiscopal, une mairie historique, bâtie dans le XV siècle, et l'ancien château de Saint Mair.

« Elle est entourée, dans les environs, de magnifiques extensions cultivées à vignobles, qui vont de Lausanne à Ouchy.

« Un chemin de fer funiculaire mène de Lausanne à Ouchy, au port délicieux animé du trafic d'embarcations et de petits bateaux à vapeur et de barques à voile éparses en régate sur le lac.

« Au pied du mont Pellegrino se trouve Vevey, ville reposante et soleillée de vigneron et horticulteurs, recherchée pour la cure du raisin.

« Le Cantin offre mille attractions ; de Nyon à Saint-Cerque, de Coppet, chère à Madame de Staël, la Rolle, de Morges à la Harpe, de Cossonay à Vallorbe, d'Aigle à Avenches, des vallées de Château d'Or avec les pays d'Oex et Rougement, dominés par la masse alpine grandiose du Jaman, le territoire s'étend vers et soleillée avec la grâce des pays grimpés sur les montagnes, avec les belles constructions dans le style caractéristique suisse, entourées d'arbres et de jardins, les grands champs de tennis et de golf, animés de mouvement et de jeux, les vastes pistes pour les sports d'hiver bien disposées et soignées, et choisies des vrais connaisseurs de la montagne. »

Si, après ça, les étrangers ne se ruent pas en masses compactes chez nous, c'est à désespérer de la publicité touristique !...

Ne trouvez-vous pas ?

RUY-BLAG : Radio-Blagues : Sketches, monologues, chansons, pièces à dire. — Genève, Editions Henn.

Ruy-Blag, cédant à l'instance de nombreux auditeurs, a décidé de publier un choix de chansons, monologues, saynètes et histoires comiques, œuvres puisées dans le considérable répertoire qu'il a interprété à Radio-Genève. Tous ceux qui ont apprécié l'entrain et la gaité des « Cabarets des Sourires », la saveur des sketches de « Fridolin et son copain » et la drôlerie des chansons de Ruy-Blag, sans oublier l'originale fantaisie des « Petites Gazettes de la Semaine » auront plaisir à lire des **Radio-Blagues** où la belle humeur jaillit de chaque page.

Nous signalons en outre — et très spécialement — aux amateurs et aux sociétés littéraires les œuvres contenues dans ce volume. Il y a là un répertoire où l'on pourra puiser à l'aise d'autant plus que le comique qui s'en dégage est toujours de bon aloi.

Nous extrayons de ce petit volume la petite farce ci-dessous :

La Fièvre Zone.

I

Fanfoué d'la Borgnette, un copain
Qui vend de la laitue à l'aune

Est malade depuis l'aut' matin :

Il est atteint d'la fièvre zone.

« Pardon, qu'il m'dit, mon bon Monchu,

« J'on ran compris à cette histouère,

« C'te zon'... ah ! j'en ous ben risu,

« Y a d'quoi s'tapà l'dari par terre.

II

« Paul Pictet disait autrefois

« Qu'entre nò y aurait plus d'frontières,

« Mais aujourd'hui, v'là qu'y en a troués !

« Bon Dieu ! Y a d'quoé se fôte en colère.

« Tos les gab'lous ont disparu.

« Y z'ont disparu... c'tait un' peste.

« Mais par moment, j'ons la berlu'

« Y z'ont disparu... mais y restent !

III

« Parait qu'y est des douaniers fisqueux ;

« Fisqueux, fisqueux, quèqu'ca veut dire ?

« Y est un nom qu'a l'air vénèux,

« Y faut s'méfia et pas en rire.

« Y est un' sal' blagu' des-z-Hollandais

« Y est un' monture, y est un' plaie

« Ah - Y est du propre c'qu'y z'ont fait.

« Ouais, c'qu'y z-ont fait darrièr La Haye !

IV

« La p'tit' zon' pass' dans ma maison,

« Dans mes tuffell's ell' sa balade,

« Ell' partag' mes carrés d'melons.

« Elle coupe en deux mes salades.

« La p'tit' zon' partag' mon plumard,

« Ma fènn' est du côté d'la grande.

« Pour s'entra, y a ran à far,

« Dam' ! Ça d'viendrait d'la contrebande !

V

« V'là, Monchu, y est pas rigolo

« De vouer qu' l'affair' des zon' s'arrange.

« Comme ell' s'arrange sur not' dos,

« J'eroués ben plutôt qu'elle nous dérange.

« On m'avait dit : — Ça ira mieux.

« J' t'en fous' j' t'en fous... Y était d'la ruse

« Mais enfin, quand y est bon y est preu,

« Ça chang' mais y est la mèma chuze ! »

PETAÏN



L est un fait que les ministres qui dirigent actuellement la France ne font pas beaucoup parler d'eux.

On sait que M. Doumergue a accepté de remettre un peu d'ordre dans la maison. On sait qu'il y a Herriot, Tardieu, Barthou. Oui, Barthou, puisqu'il est allé la semaine dernière en Pologne, puis, c'est tout. Combien de gens ignorent que le maréchal Pétain remplit actuellement les fonctions de ministre de la guerre !

Au fait, c'est un homme simple et modeste. Et l'on raconte à son sujet un tas d'anecdotes si jolies, que l'on ne peut résister à la tentation d'en citer quelques-unes :

A des enquêteurs qui lui demandaient de raconter sa vie, il écrivit ces simples mots :

« Pétain, maréchal de France, né le 24 avril 1856, mort le... »

Et se tournant vers eux, il ajouta :

— Je ne puis vous donner la date encore, messieurs ; vous m'excuserez.

En 1920, le maréchal prit son premier congé et s'installa dans une petite ville d'eaux, non sans avoir dépouillé son uniforme qui eût gêné son incognito.

Il se fit ausculter par un médecin de la station, qui s'extasia sur la robuste constitution de son client.

— Que faites-vous ?

— Je suis militaire.

— Ah ! ah ! militaire, répliqua le docteur, en frappant familièrement sur l'épaule de son client. Eh ! bien, mon ami, vous n'avez pas dû en faire lourd pendant la guerre.

Le maréchal sourit, remercia, et tendant sa carte, il sortit.

Le médecin n'en est pas encore revenu d'avoir eu affaire au vainqueur de Verdun.

Un jour que le maréchal était descendu dans un hôtel à Villeneuve, quelle ne fut pas sa surprise de reconnaître dans la patronne une ancienne cantinière du bataillon de chasseurs à pied où il avait servi comme lieutenant.

— Eh bien ! lui dit-il, vous ne me reconnaissez pas ?

— Non. Qui êtes-vous donc ?